|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/647** | | Le 17 décembre 2013 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Sujet: | **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)**  **– Proposition d'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

A sa réunion tenue du 2 au 3 décembre 2013, la Commission d'études 5 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption d'un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Adoption par correspondance pour une Commission d'études). Le titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe.

La période d'examen, de deux mois, se terminera le 17 février 2014. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-6, sera engagée.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption du projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse:  
<http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy  
Directeur

**Annex**:Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document**: Document 5/69(Rév.1)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:   
<http://www.itu.int/md/R12-sg05-C>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents de la Commission d'études 5 des radiocommunications   
– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe  
  
Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1450-4 Doc. 5/69(Rév.1)

Caractéristiques des réseaux locaux hertziens à large bande

Ce projet de révision a pour objet:

– de mettre à jour les informations relatives aux normes déjà citées dans la version en vigueur de la Recommandation;

– de présenter quatre nouvelles normes IEEE 802.11ac, IEEE 802.11ad, EN 301 893 et   
EN 302 567 et les informations pertinentes (paramètres techniques et gabarits spectraux);

– et de présenter des informations à jour en ce qui concerne l'utilisation de la bande 57‑66 GHz en Europe.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_